

## **COMPTE RENDU DU FOCUS SUR L'ASSURANCE MALADIE DANS LA ZONE CIPRES**

Les 26 au 27 février 2013, s'est tenu dans l'auditorium du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à Brazzaville au Congo, le Focus sur l'assurance maladie organisé dans le cadre de la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

La cérémonie d'ouverture qui a été présidée par Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, a été marquée par trois allocutions, prononcées respectivement par le Directeur Général de la CNSS du Congo, le Secrétaire Permanent de la CIPRES et le Ministre d'Etat.

Dans son allocution, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo a souhaité la bienvenue aux délégations présentes au Focus à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad, le Togo, la Guinée Bissau, CEGEDIM ACTIV de France et les Syndicats des travailleurs du Congo.

Après avoir remercié la CIPRES pour l'initiative prise d'organiser cette rencontre à Brazzaville, le Directeur Général de la CNSS a loué l'engagement de la Conférence dans la mise en œuvre des valeurs qui assurent l'intégration régionale des Etats de la zone.

A son tour, le Secrétaire Permanent a d'abord remercié les plus Hautes Autorités du Congo, à travers Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, pour avoir organisé ce Focus, conjointement avec la CIPRES dans le cadre des festivités marquant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de cette institution.

Le Secrétaire Permanent a ensuite rappelé la place importante qu'occupe l'assurance maladie dans les politiques nationales de protection sociale des Etats membres de la CIPRES, et les effets positifs des soins médicaux de qualité sur la population en général et sur l'économie en particulier.

Et c'est à juste titre, a-t-il poursuivi, que le Conseil des Ministres avait par décision n° 300/CM/CIPRES du 25 février 2011, instruit la Commission de

Surveillance et le Secrétariat Permanent d'accompagner sur le plan technique, les Etats dans leurs processus de mise en place de l'assurance maladie.

Le Secrétaire Permanent a rappelé que le présent Focus, a pour thème principal : « **La problématique et les enjeux de la mise en place de l'assurance maladie dans la zone CIPRES** », autour duquel seront examinés plusieurs sous-thèmes tels que :

- la stratégie de mise en place d'un projet national d'assurance maladie ;
- la place de l'assurance maladie dans la politique nationale de santé publique ;
- les systèmes alternatifs de protection sociale en matière de couverture maladie ;
- les modes de financement de l'assurance maladie dans la zone CIPRES.

Il a terminé son propos en indiquant que ces thèmes ont été choisis en fonction de leur importance et au regard du contexte actuel caractérisé par l'instauration de l'assurance maladie dans la zone CIPRES.

Prenant la parole, le Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, après avoir souhaité une chaleureuse et fraternelle bienvenue à l'ensemble des participants à ce Focus sur l'assurance maladie, a tenu à relever en ce qui concerne le Congo, l'engagement ferme pris par le Chef de l'Etat de moderniser le système de sécurité sociale du Congo.

Aussi le Ministre d'Etat s'est-il réjoui du présent Focus qui arrive à point nommé, au regard des défis qu'il faut impérativement relever pour inscrire de manière résolue et irréversible, les systèmes de protection sociale de la zone CIPRES dans la modernité. Il a exhorté les participants à faire preuve d'ingéniosité pour identifier les obstacles et surtout, pour y apporter des réponses.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont suivi des communications relatives aux thèmes ci-après :

1. « **la problématique et les enjeux de la mise en place de l'assurance maladie dans la zone CIPRES** » présenté par les experts de CEGEDIM ACTIV de France;

2. « **la stratégie de mise en place d'un projet national d'assurance maladie** », présenté respectivement par les experts de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ;
3. « **la place de l'assurance maladie dans la politique nationale de santé publique des Etats membres** » développé par l'expert du Sénégal ;
4. « **les systèmes alternatifs de protection sociale en matière de couverture maladie** » présenté respectivement par les experts du Congo, et du Bénin ;
5. « **les modes de financement de l'assurance maladie dans la zone CIPRES** » animé respectivement par les experts du Gabon, du Mali et du Togo.

Ainsi, tour à tour, les différents exposants ont partagé avec les participants les méthodes utilisées dans les processus de mise en place de l'assurance maladie, les options choisies en vue de la couverture maladie des populations (système contributif et/ou non contributif), les systèmes alternatifs de protection sociale développés par leurs Etats (les mutuelles de santé, les centres médico-sociaux et les centres de santé intégrés), ainsi que les différents modes de financement envisagés dans le cadre de l'assurance maladie.

Ces présentations ont donné lieu à des échanges qui ont permis aux uns et aux autres de mieux comprendre les systèmes exposés.

Il est ressorti des communications de manière générale, que la mise en place d'un système d'assurance maladie fiable nécessite avant tout, une volonté politique forte et affirmée. Elle requiert également la réalisation des études préalables, la supervision et le pilotage du projet par des structures adaptées, l'existence de ressources humaines compétentes et des outils de gestion conséquents.

Pour la gestion de l'assurance maladie, il est nécessaire de définir le périmètre d'intervention à travers la détermination du panier de soins, afin de maîtriser les dépenses de santé.

De même, il est impérieux de disposer d'un système performant d'immatriculation des bénéficiaires qui facilite leur identification rapide et de

procéder à la dématérialisation des données en vue de réduire les risques liés à la fraude.

A travers les exposés, il est ressorti que la mise en place de l'assurance maladie peut être déployée à travers plusieurs systèmes de gestion, à savoir :

- un système de gestion centralisée à travers un organisme de prévoyance sociale unique qui assure lui-même toutes ses missions ;
- un système de gestion par délégation à partir duquel l'organisme gestionnaire délègue une partie de ses missions à d'autres structures ;
- un système de gestion décentralisée par secteur, à travers des régimes autonomes.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- encourager la mise en place de systèmes de couverture maladie qui prennent en compte toutes les couches de la population ;
- mettre en place au sein de la CIPRES, un comité technique chargé d'accompagner sur le plan technique, les Etats dans leurs processus d'instauration de l'assurance maladie conformément à la décision n°300/CM/CIPRES du 25 février 2011 ;
- promouvoir des échanges d'expériences entre les Etats membres en matière d'assurance maladie;
- encourager les initiatives en vue de la création, du développement et du fonctionnement harmonieux des mutuelles de santé et des centres médico-sociaux existants dans les Etats, afin de favoriser la couverture maladie des populations exclues des systèmes institutionnels de protection sociale.

Enfin, les participants ont adressé une motion de remerciement à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement.

Fait à Brazzaville le 27 février 2013

**NB** : Les différentes communications ainsi que la liste des présentateurs et facilitateurs seront publiées dans le rapport général du Focus.